

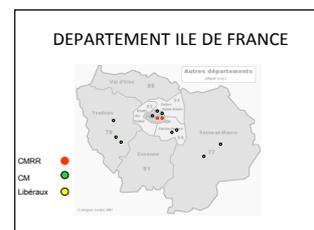
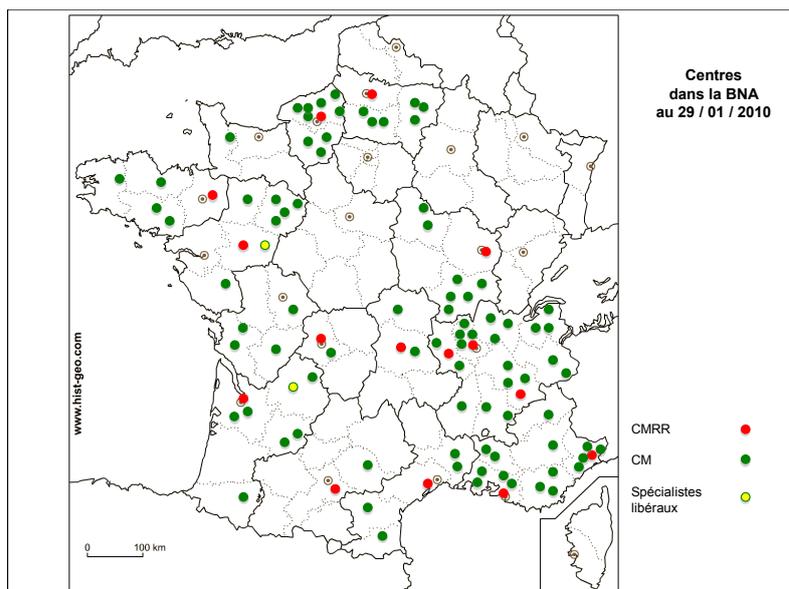
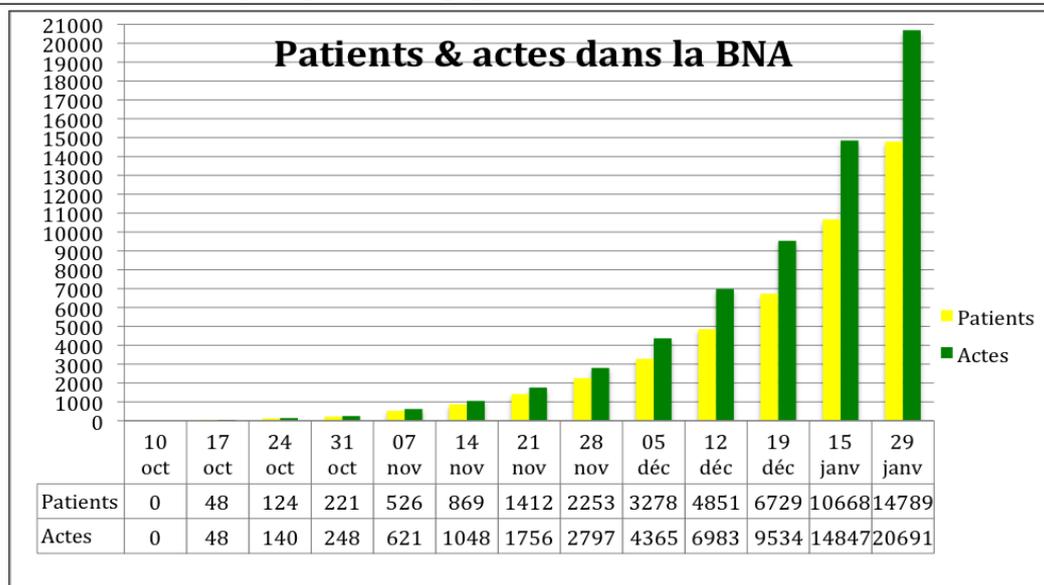
MESURE 34 – Lettre d'Information numéro 3

Le principe de la Mesure 34 est d'obtenir un corpus minimum d'information de la maladie d'Alzheimer (CIMA)

commun à l'ensemble des centres Français.

Les 2 principaux objectifs de la Mesure 34 sont de:

- recueillir l'activité de chaque centre.
- réaliser une analyse épidémiologique.



LES APPORTS D'UN DOSSIER INFORMATISE

En complément de la gestion de l'activité, un dossier informatisé comme Calliope permet d'entrer beaucoup d'autres informations ce qui facilite :

- le suivi des patients,
- la réalisation de résumé de consultation ,
- la gestion individualisé de la file active pour chaque centre.

Coordination : CMRR, Département de Santé Publique et Direction des Services Informatiques

Centre Hospitalier et Universitaire de Nice.

Tel : 04 92 03 56 30

Fax : 04 92 03 56 27

Email : aubonnet.a@chu-nice.fr

MESURE 34 – Lettre d' Information *numéro 3*

NOUVEAUTÉ 2010

Une nouvelle version du glossaire est disponible sur CALLIOPE ainsi que sur le site <http://www.cm2r.info/>

Dans le CIMA

• **Item « recours » pour les CMRR**

L'acte réalisé est dans le cadre de la mission de recours ?
OUI NON

Si oui pourquoi (choix multiple possible):

- diagnostic difficile
- suivi
- plateau technique
- spécialité de l'expertise

• **Item «Type d'acte »**

Ajout d'un choix supplémentaire : HDJ SSR

Dans la BNA à partir de fin mars

Chaque centre aura la possibilité de consulter sa propre activité ainsi que l'activité de l'ensemble des centres.

Règles de Publications

Un règlement sur les publications et demandes d'analyses sera adressé à chacun des centres dans la BNA.

COMMENT ENVOYER DES CIMA

Pour les utilisateurs de Calliope:

- Obtenir les identifiants de connexion au site de **E-learning** : Faire une demande à Kappa Santé, calliope@kappasante.com

(Tel : 01 55 35 97 84)

- Suivre la formation de E-Learning : Elle comprend une prise de connaissance des modalités de déploiement de la mesure 34, des nouvelles fonctionnalités CIMA dans Calliope par le référent CIMA du centre au minimum, idéalement par l'ensemble des utilisateurs Calliope .
- Une fois la formation en E-learning validée, Calliope-CIMA peut être activé. Le centre peut commencer à générer des CIMA et à les adresser à la BNA.

Pour les non utilisateurs de Calliope:

- Une formation à l'outil Calliope-CIMA est recommandée avant la formation de E-learning . Kappa Santé, dans ses locaux, organise des journées de formation à Calliope .
- Si un centre ne peut se déplacer à ces formations, une autoformation est possible à distance en utilisant le manuel utilisateur et la base test.
- Une fois la formation à Calliope-CIMA réalisée, la procédure est équivalente aux centres utilisateurs de Calliope.

FORMATIONS

Afin de former des nouveaux centres et de répondre aux questions des utilisateurs, des formations seront organisées

- **1^{er} mars 2010 à Paris**
- **Mi-mars à Montpellier** (congrès de la fédération des CMRR du sud de la France)
- **Début juin à Toulouse.** (congrès des EPHAD).

QUESTIONNAIRE EN LIGNE RELATIF A LA MESURE 34

Nous avons réalisé un questionnaire pour essayer de répondre à vos attentes. Pourriez vous avoir la gentillesse de prendre un peu de votre temps pour le remplir. En vous remerciant. Il vous suffit d'aller sur le lien ci-dessous.

<http://spreadsheets.google.com/viewform?formkey=dE4xNXV3dmdiWXdkQzlrUTFDRmt2eWc6MA>